

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mercredi 13 septembre 2023 à 18 h 15 à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Martin Couillard, Benjamin Bourcier, Guy Gendron et Jacques Giroux sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Sont absents messieurs les conseillers Guy Lemieux et Mathieu Mercier.

Madame Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-09-184

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

Que la séance extraordinaire du 13 septembre 2023 soit et est ouverte à 18 h 15.

ADOPTÉE

2023-09-185

RÈGLEMENT 2021-224-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2021-224 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE DÉBLAI ET DE REMBLAI ET AUX TALUS – ADOPTION

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté le *Règlement de zonage numéro 2021-224*;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 2021-224* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU que la Municipalité juge pertinent de modifier certaines dispositions relatives aux travaux de déblai et de remblai et aux talus;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 2023-07-126 donné par M. Guy Lemieux lors de la séance ordinaire du Conseil du 11 juillet 2023;

ATTENDU l'assemblée de consultation publique tenue le 12 septembre 2023 portant sur le règlement de zonage 2021-224-4;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Benjamin Bourcier
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 2021-224-4 soit et est adopté tel que présenté,
et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉE

2023-09-186

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

Que la séance extraordinaire du 13 septembre 2023 soit levée à 18 h 17.

ADOPTÉE

Martin Dumaesq
Maire

Isabelle Dion
Directrice générale et
greffière-trésorière